

SEANCE DU 31 MAI 2011

L'an deux mil onze, le trente et un mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian OLIVE, Maire.

Étaient présents : MM OLIVE, PINAULT, Mmes LECONTE, FRANCOIS, M. CHOUIN, Mme DASSIS, MM DURAND, DERRIEN, Mmes LOPEZ, TESSIER, ORCIL, LAURENCEAU, MM GOLDFEIL, HEAULE, PINEL.

Absents excusés :	M. GAMBERT J-J	qui a donné pouvoir à	M. PINEL J-P
	M. MONTIGNY G	qui a donné pouvoir à	M. CHOUIN S
	M. MOREAU P	qui a donné pouvoir à	Mme FRANCOIS V
	Mme CLEMENT B	qui a donné pouvoir à	M. OLIVE C
	M. GORRY Ph	qui a donné pouvoir à	M. PINAULT P
	M. FONTANA P	qui a donné pouvoir à	Mme DASSIS N

Absente : Mme BEAULIEU S

Monsieur Frédéric DURAND a été nommé secrétaire.

- **PREND ACTE** du rapport du Maire sur les délégations du Conseil Municipal

- **ADOpte** à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 31 Mars 2011

- **TARIFS COMMUNAUX CANTINE / GARDERIE**

Madame Valérie FRANCOIS, Adjointe à la Vie Scolaire, présente les propositions de tarifs communaux pour la cantine et la garderie applicable à compter du 1^{er} septembre 2011.

Cette grille tarifaire tient compte du quotient familial du foyer connu à la rentrée scolaire 2011/2012.

(en euros)		0 < 599	600 à 800	801 à 1300	1301 à 1700	1701 à 2000	2001 et >
CANTINE	Maternelle	2,45	2,90	3,25	3,40	3,50	3,60
	Elémentaire	2,65	3,10	3,45	3,60	3,70	3,80
	Adulte	4,50					
GARDERIE	1/2 journée	2,00	2,20	2,40	2,60	2,80	3,00
	Journée	2,40	2,60	2,80	3,00	3,20	3,40

Mme Valérie FRANCOIS rappelle la gratuité de la garderie pour le personnel communal, accordée dans le cadre de la loi de février 2007 sur la modernisation de la fonction publique territoriale et notamment sur l'obligation d'un projet d'action sociale pour les agents.

Ce dossier a été validé par les commissions finances et scolaire.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré :

- **VOTE** les tarifs communaux pour la cantine et la garderie applicable à compter du 1^{er} septembre 2011.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

- **LOGEMENT COMMUNAL 1016 route d'Orléans (1^{er} étage)**

Monsieur Stéphane CHOUIN, Adjoint aux finances, indique que [REDACTED] a déposé un dossier de candidature pour la location du logement 1016 route d'Orléans, à compter du 1^{er} juin 2011. Cette proposition a été acceptée par la commission finances qui souhaite également se garantir que le locataire pourra quitter les lieux si une nouvelle affectation ou une vente du bâtiment se réalise prochainement.

Par conséquent, Monsieur Stéphane CHOUIN propose de conclure avec [REDACTED], locataire et [REDACTED], caution, une convention d'occupation précaire, prérogative exorbitante de puissance publique, dérogoratoire aux dispositions édictées par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 sur les baux d'habitation.

La durée de la convention est prévue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, moyennant le paiement d'une redevance d'occupation de 500 euros par mois.

Le recours à cette convention se justifie par la volonté de la commune à court ou moyen terme de redéfinir la destination de ce bien soit sous la forme d'une nouvelle affectation donnée au logement ou à l'immeuble ou encore une vente de l'immeuble.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré :

- FIXE le montant de la redevance mensuelle pour l'appartement situé au 1016 route d'Orléans à 500,00 €, à compter du 1^{er} juin 2011
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation précaire

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

- **SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE : PROJET CONSTRUCTION ECOLE MATERNELLE ET POLE ACCUEIL**

Monsieur Stéphane CHOUIN, Adjoint aux finances propose de solliciter Monsieur Olivier CARRE, Député, pour le versement d'une subvention dans le cadre de sa réserve parlementaire, pour le projet de construction d'une école maternelle et d'un pôle accueil à St-Hilaire St-Mesmin.

Le projet a pour objectif la construction d'une école maternelle et d'un pôle accueil garderie au lieu-dit le Carolus, dans le secteur du gymnase, du restaurant scolaire et de l'école primaire.

L'opération envisagée permet de déplacer l'école maternelle vers un terrain plus protégé à proximité des équipements scolaires et sportifs existants.

Située dans un contexte identique, la garderie périscolaire est actuellement hébergée dans les locaux du restaurant scolaire. Cette alternative n'est pas viable dans le temps.

Le projet comprend donc également la construction d'un pôle accueil garderie accolé à l'école maternelle, qui pourra être utilisé en ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) pour la garderie périscolaire avant l'heure d'ouverture et après la fermeture des écoles ou en CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) lors des mercredis, petites et grandes vacances. Ce site accueillera les enfants de 3 à 12 ans.

Le nouvel équipement comprendra :

- Une école maternelle de 3 classes, une extension pour une 4^{ème} classe étant à prévoir. La surface dédiée à ce secteur avoisinera les 700m².
- Un pôle accueil garderie qui s'adresse à la fois aux élèves de maternelle et de primaire. La surface dédiée à ce secteur avoisinera les 200m².

- Des aménagements extérieurs sont également prévus dans le projet : cour, préau couvert, places de parking, espaces verts et mobilier intérieur et extérieur.

Certains espaces de cette nouvelle construction seront mutualisés (bibliothèque, salle de motricité, cour)
La commune souhaite que ce projet réponde au-delà des caractéristiques d'un bâtiment basse consommation (BBC). Le coût d'investissement sera plus élevé qu'un bâtiment classique mais le coût de fonctionnement sera moindre dans les années futures.

Le montant prévisionnel de l'opération (phase APD) s'élève à 2 601 000,00 € HT soit 3 110 796,00 € TTC, réparti de la façon suivante :

- Travaux pour 3 classes + Pôle accueil + aménagement des abords:	2 000 000,00 € HT
- Aménagements intérieur (mobilier/déco) :	70 000,00 € HT
- Aménagements extérieurs (jeux pour enfants) :	50 000,00 € HT
- Honoraires MO :	252 000,00 € HT
- Mission OPC :	31 000,00 € HT
- Raccordements réseaux divers :	30 000,00 € HT
- Assurance DO + risques Chantier :	30 000,00 € HT
- Missions diverses (CT, SPS, SSL. .) :	40 000,00 € HT
- Etudes de sols, études énergétiques + divers :	58 000,00 € HT
- Imprévus :	<u>40 000,00 € HT</u>
Total dépenses	2 601 000,00 € HT

- Subvention DETR 2011 :	318 591,00 €
- Subvention contrat AGGLO/REGION 3 ^{ème} génération :	215 000,00 €
- Subvention CAF (uniquement sur site Pôle Accueil) :	70 000,00 €
- Subvention REGION/ADEME Efficacité énergétique Bâtiments :	70 000,00 €
- Subvention ADEME sur études énergétiques :	10 000,00 €
- Fonds propres	<u>1 917 409,00 €</u>
Total recettes	2 601 000,00 € HT

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré :

- SOLLICITE Monsieur Olivier CARRE, Député pour le versement d'une subvention pour un montant le plus élevé possible dans le cadre de sa réserve parlementaire, pour la construction d'une école maternelle et d'un pôle accueil à St-Hilaire St-Mesmin
- S'ENGAGE à commencer les travaux sur l'année 2011

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

- **SUBVENTION ADEME : MISSION HYDROGEOLOGIQUE (GEOTHERMIE) PROJET CONSTRUCTION ECOLE MATERNELLE ET POLE ACCUEIL**

Monsieur le Maire indique que le projet de construction d'une école maternelle et d'un pôle accueil garderie s'inscrit dans une perspective de développement durable avec la mise en oeuvre éventuelle d'un chauffage par une pompe à chaleur sur eau de nappe (géothermie). Il est précisé que le projet est inscrit au contrat régional d'Agglomération 2012-2013.

Le coût de l'étude confiée au cabinet ANTEAGROUP à Olivet (après mise en concurrence) comportant plusieurs phases, s'élève à 17 300,00 € HT soit 20 690.80 € TTC.

La réalisation d'une mission hydrogéologique en vue de la réalisation de forages captage-rejet pour l'alimentation de pompe à chaleur peut être subventionnée par l'Agence De l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie (ADEME) à hauteur de 60%.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Etude	Montant HT	Organisme	Modalités	Montant HT
Mission Hydrogéologique (ANTEAGROUP)	17 300,00 €	ADEME	60%	10 380,00 €
		Commune	40%	6 920,00 €
TOTAL	17 300,00 €			17 300,00 €

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré :

- SOLLICITE auprès de l'Agence De l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie une subvention pour l'étude hydrogéologique pour la réalisation d'un forage dans le cadre de la construction d'une école maternelle et d'un pôle accueil à St-Hilaire St-Mesmin.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

- **SUBVENTION ADEME : ETUDE DIAGNOSTIQUE MULTI-ENERGIE ET SIMULATION THERMODYNAMIQUE PROJET CONSTRUCTION ECOLE MATERNELLE ET POLE ACCUEIL**

Monsieur le Maire indique que le projet de construction d'une école maternelle et d'un pôle accueil garderie s'inscrit dans une perspective de développement durable.

Il est précisé que le projet est inscrit au contrat régional d'Agglomération 2012-2013.

Dans ce cadre, le projet de construction doit répondre aux exigences écologiques fixées dans le contrat et faire l'objet d'une étude diagnostique multi-énergie avec simulation thermique dynamique en conformité avec le cahier des charges de l'Agence De l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Le coût de réalisation de cette mission confiée au bureau d'étude EL INGENIERIE à Lamorlay (60), s'élève à 9 640,00 € HT soit 11 529,44 € TTC. Elle peut être subventionnée à hauteur de 60% par l'Agence De l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Etude	Montant HT	Organisme	Modalités	Montant HT
Etude diagnostique multi-énergie et simulation thermique dynamique (EL INGENIERIE)	9 640,00 €	ADEME	60%	5 784,00 €
		Commune	40%	3 856,00 €
TOTAL	9 640,00 €			9 640,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- SOLLICITE auprès de l'Agence De l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie une subvention pour l'étude diagnostique multi-énergie et simulation thermique dynamique dans le cadre de la construction d'une école maternelle et d'un pôle accueil à St-Hilaire St-Mesmin.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

- **SUBVENTION CONSEIL GENERAL : FONDS D'ACCOMPAGNEMENT CULTUREL AUX COMMUNES : CONCERT SAMBAR'OUF**

Monsieur le Maire indique qu'il a été sollicité pour organiser une prestation musicale lors du 10^{ème} anniversaire de l'association batukando, le 14 juillet prochain au Pâtis.

- SAMBAR'OUF pour un montant de 3 500 € TTC.

La commune a la possibilité de bénéficier de deux subventions par an du Conseil Général au titre du Fond d'accompagnement culturel aux communes pour deux projets appartenant à des disciplines artistiques différentes.

Cette subvention est de l'ordre de 75% du montant de la prestation pour les communes de moins de 5 000 habitants.

La dépense subventionnable est plafonnée à 3 000,00 € TTC

Le montant de la subvention pourrait être de 2 250,00 € (75% de 3 000,00 €)

Le Conseil Municipal oui cet exposé, et après en avoir délibéré :

- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le contrat et SOLLICITER la subvention au titre du Fond d'accompagnement culturel aux communes, au taux le plus élevé possible.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

- **CONTRAT AGGLO ORLEANS VAL DE LOIRE : REDEVANCE SPECIALE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES ECOLES**

Monsieur Stéphane CHOUIN, Adjoint aux finances, rappelle que la commune de St-Hilaire St-Mesmin a passé un contrat avec la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire en date du 1^{er} janvier 2006 concernant la collecte et le traitement des déchets des écoles hilaïroises.

Ce contrat est arrivé à échéance le 1^{er} janvier 2011.

Afin de poursuivre les prestations, Monsieur Stéphane CHOUIN propose la signature d'un nouveau contrat pour une durée de 5 ans dans les conditions identiques au précédent.

Pour mémoire, le montant facturé sur l'année 2010 par la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire s'élève à 2 780,08 €.

Le Conseil Municipal oui cet exposé, et après en avoir délibéré :

- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le nouveau contrat

M. DERRIEN souligne des incohérences dans la rédaction du contrat proposé par la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire sur les points suivants :

- Référence à l'établissement au lieu de la commune dans les articles 5, 8 et 9.
- Déchets refusés à la collecte article 4 alinéa 2 : que veut dire « grande quantité ».

M. DERRIEN trouve que les obligations inscrites dans la convention n'incitent pas au tri des déchets. De plus, il constate un problème de comptabilité dans les bacs

Cette décision est adoptée par 19 Voix Pour, 1 Contre (M. DERRIEN) et 1 Abstention (M. HEAULE).

- **CONVENTION MISSION D'INSPECTION (ACFI) AVEC LE CDG 45**

Monsieur le Maire explique que :

Vu l'Article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'Article 5 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive au sein de la fonction publique territoriale

La réglementation indique que toute autorité territoriale doit désigner après avis du CTP ou CHS, le ou les Agents Chargés d'assurer une Fonction d'Inspection (ACFI) dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité ou peut passer convention à cet effet avec le centre de gestion.

Ce dernier peut en effet assurer le conseil de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité par la mise à disposition d'ACFI.

Ses missions :

- Procéder à une expertise en matière d'hygiène et de sécurité,
- Rédiger les rapports d'expertise à l'issue de chaque visite,
- Proposer à l'autorité territoriale toute mesure de nature à améliorer l'hygiène, la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels et en cas d'urgence les mesures immédiates qu'il juge nécessaires.

Le CDG 45 propose la mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection des règles d'hygiène et de sécurité.

Cette démarche fait l'objet d'une convention entre le Centre de Gestion du Loiret et la collectivité qui en fait la demande.

Le coût estimatif pour la commune s'élève à 2 800 € pour la première année. (environ 10 jours d'intervention). L'impact budgétaire sera sur l'année 2012.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré:

- DECIDE de passer convention avec le CDG 45 afin de bénéficier de la mise à disposition d'un ACFI, à compter du 1^{er} janvier 2012,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention avec le CDG 45 et tout document y afférant.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

- **CONVENTION MEDECINE PREVENTIVE AVEC LE CDG 45**

Vu l'Article 26-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, qui prévoit que les centres de gestion peuvent créer des services de médecine préventive pour les mettre à disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande.

Vu le Titre III du décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive au sein de la fonction publique territoriale, qui fixe l'organisation et les missions des services de médecine préventive, chaque collectivité territoriale et établissement public doit disposer d'un service de médecine préventive et peut passer à cet effet convention avec le centre de gestion territorialement compétent.

La commune de St Hilaire St Mesmin adhère au Comité Interentreprises d'Hygiène du Loiret (CIHL) depuis 1979. Le coût estimatif pour la commune s'élève à 1 250 €.

Après étude de la proposition du CDG 45 et des coûts,
Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré :

- DECIDE de conventionner avec le service de médecine préventive du CDG 45 à compter du 1^{er} janvier 2012,
- DEMANDE à Monsieur le Maire de résilier l'adhésion avec le CIHL,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le service de médecine préventive du CDG 45

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

- **SUBVENTION GOTHIA CUP 2011 : TOURNOI DE FOOTBALL U11 EN SUEDE**

Madame Françoise LECONTE, Adjointe à la Vie Associative présente le projet de Luca CATENA, éducateur au club de football de Pryvé St-Hilaire et étudiant à la Faculté d'économie et de gestion à Orléans.

Le projet consiste à faire participer son équipe U11 (moins de 11 ans) à la GothiaCup 2011. Cet événement est un tournoi de football pour jeunes footballeurs se déroulant en Suède du 17 au 23 Juillet 2011.

Ce projet est à la fois à vocation sportive mais aussi et avant tout éducative et culturelle pour la dizaine d'enfants qui pourrait participer à cet événement.

De nombreuses démarches ont été réalisées pour financer ce projet et ainsi aider le club et les familles à payer le voyage des enfants.

Mme Françoise LECONTE précise qu'un enfant de la commune de St-Hilaire St-Mesmin doit participer à ce tournoi.

Habituellement, la commune de St Hilaire St Mesmin participe à hauteur de 45% des frais de séjour à la charge de la famille.

Cette participation sous forme de subvention pourrait être de 400 x 45% soit 180,00 € par enfant.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré :

- DECIDE de verser une subvention de 180,00 € au Football Club de St-Pryvé St-Hilaire.

Cette participation sera versée sur présentation d'un justificatif de la participation au tournoi.
Cette dépense sera imputée à l'article 6574

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

- **MODIFICATION NOMS DES RUES DU HAMEAU DES MUIDS**

Retiré de l'ordre du jour

- **AVIS ENQUETE PUBLIQUE : SOCIETE COMPTOIR DANIEL SABBE**

Monsieur le Préfet a prescrit une enquête publique du mardi 14 juin 2011 au lundi 18 juillet 2011 inclus, sur la demande présentée par la société COMPTOIR Daniel SABBE pour obtenir l'autorisation d'exploiter en régularisation administrative, une installation de mise en œuvre de produits de préservation du bois et d'ateliers où l'on travaille le bois ainsi que l'extension du volume de bois entreposé implantée au lieu-dit de la « Maréchalerie » à Mézières lez Cléry.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré :

- FORMULE un avis sur la demande de la société COMPTOIR Daniel SABBE

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

- **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE TENNIS CLUB DE ST HILAIRE ST MESMIN**

Monsieur Stéphane CHOUIN indique que l'association Tennis Club de St-Hilaire St-Mesmin sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 1 680 euros destinée à soutenir le club dans sa contribution au désendettement du groupement des clubs de tennis de l'Ouest Orléanais (GECTOO) auquel il appartient.

En raison d'un défaut de contrôle, les cotisations dues à l'ASSEDIC et à l'URSSAF n'ont pas été réglées pendant près de 4 ans, entraînant des pénalités et frais d'huissiers pour une dette totale de 35 416 €. La part du TCSHSM se monte à 4 813,38 €. Le club a déjà payé 1 455,18 € et propose que la moitié du reliquat soit subventionnée exceptionnellement par la commune.

La commission finances a validé ce dossier.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré :

- VOTE une subvention exceptionnelle sous forme d'avance, d'un montant de 1 680 € à l'association Tennis Club de St-Hilaire St-Mesmin.
Cette avance sera déduite du montant des subventions versées au cours des trois prochaines années à venir.
Cette somme sera mandatée au 6574 du budget principal 2011 de la commune.

Cette décision est adoptée par 20 voix Pour (M. DERRIEN n'a pas pris part au vote).

- **SUBVENTION ASSOCIATION France ALZHEIMER LOIRET**

L'association France Alzheimer Loiret sollicite la commune de St-Hilaire St-Mesmin pour l'obtention d'une aide financière pour le fonctionnement de leur association.

Celle-ci a pour objectif principal d'apporter un soutien aux familles touchées par la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées.

La commune de St-Hilaire St-Mesmin compte deux adhérents à cette association.

Monsieur Stéphane CHOUIN propose donc le versement d'une somme de 50€ par adhérent soit 100€ au total

Ce dossier a été validé par la commission finances.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré :

- VOTE une subvention d'un montant de 100 € à l'association France Alzheimer Loiret.

Cette somme sera mandatée au 6574 du budget principal 2011 de la commune.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

- **OUVERTURE COMPTE A TERME**

Depuis le 1^{er} janvier 2004, le Trésor Public donne la possibilité aux collectivités territoriales, ainsi qu'à leurs établissements publics, d'ouvrir des comptes à terme.

L'ouverture d'un compte à terme est soumise à conditions et s'opère en collaboration avec le Trésorier. Monsieur Stéphane CHOUIN rappelle qu'un emprunt d'un montant de 1 500 000 euros, a été contracté auprès de la Caisse d'épargne Loire Centre pour financer les travaux de construction de l'école maternelle et du pôle accueil, au mois de février 2011.

A ce jour, le projet de construction de l'école maternelle et du pôle accueil a pris du retard notamment dû à des attentes de résultats d'étude pour la validation de la phase APD. Par conséquent, la commune dispose d'un excédent de trésorerie qui ne sera pas utilisé immédiatement.

Monsieur Stéphane CHOUIN propose donc d'investir la somme de 700 000 € dans un compte à terme pour une durée de 12 mois ainsi que la somme de 300 000 € dans un autre compte à terme pour une durée de 7 mois.

Il est possible de donner à Monsieur le Maire le pouvoir d'un rachat anticipé de ces comptes à terme.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande d'ouverture d'un compte à terme d'un montant de 700 000 € pour une durée de 12 mois. ainsi que la somme de 300 000 € pour l'ouverture d'un deuxième compte à terme pour une durée de 7 mois.
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer le rachat avant le terme prévu si nécessaire.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

- **QUESTIONS DIVERSES**

M. DERRIEN s'interroge quant aux longueurs de délai pour la signature des actes notariés de la commune. Il met en garde sur le risque juridique, notamment du fait que des vendeurs auraient signé chez leurs notaires.

La séance est levée à 22 h 15.

Le Maire,

Christian OLIVE

Les Membres,